



# REPUBLIQUE DU BENIN



MISSION PERMANENTE AUPRES DES NATIONS UNIES  
4 EAST 73RD STREET, NEW YORK, N.Y. 10021. TEL. 349.6011 - 6025 FAX. 988.3714

---

## 59<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES

### DEBAT GENERAL

### DISCOURS

DE

S.E.M. ROGATIEN BIAOU,  
MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES  
ET DE L'INTEGRATION AFRICAINE

NEW YORK, LE 29 SEPTEMBRE 2004

Vérifier à l'audition

Monsieur le Président,

1- Permettez moi avant tout propos, de vous adresser mes vives et chaleureuses félicitations pour votre élection à la Présidence de la 59<sup>e</sup> Session ordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies. Votre accession à ce poste honore l'Afrique toute entière et nous emplit d'un sentiment de fierté légitime puisqu'elle traduit aussi un couronnement de votre carrière de diplomate émérite entièrement dévouée à la cause de la paix et de la concorde entre les Etats.

2- Je suis convaincu que grâce à votre vaste et longue expérience de la pratique diplomatique internationale, à vos qualités personnelles et à vos grandes capacités de négociation et de persuasion nos travaux seront conduits avec la maîtrise et le savoir-faire qui contribueront à couronner de succès. nos efforts communs et concertés pour faire des travaux de cette session. un jalon important dans la quête de justice, de paix. et de sécurité à laquelle aspire l'ensemble de l'humanité.

3- Je voudrais vous assurer de la coopération et de la disponibilité de ma délégation qui vous apportera, chaque fois que cela s'avérerait nécessaire, son soutien et sa modeste contribution dans l'accomplissement des lourdes. mais exaltantes responsabilités qui sont les vôtres .

4- Permettez-moi également de rendre un hommage mérité à votre éminent prédécesseur, je veux nommer SEM. Julien HUNTE, qui a su avec dynamisme relancer la réflexion sur la revitalisation de l'Assemblée Générale et insuffler un nouvel élan à la coordination entre les organes principaux de l'Organisation avec pour résultat une meilleure cohérence des actions engagées pour faire face aux défis toujours plus nombreux auxquels est confrontée la Communauté internationale.

5- Permettez-moi, enfin, d'exprimer à Son Excellence Monsieur Kofi ANNAN, Secrétaire Général des Nations Unies, la haute appréciation que le Peuple et le Gouvernement béninois ont de son action à la tête de notre Organisation et le féliciter pour son courage, sa compétence et sa vision des affaires de ce monde, dans le contexte international instable et troublé qui est le nôtre aujourd'hui.

Monsieur le Président,

6- Cela n'est possible que si nous oeuvrons tous, avec conviction et détermination, à la consolidation de notre attachement au multilatéralisme, clé de voûte de l'édification de l'ordre nouveau que la Communauté internationale s'emploie à édifier. Oui, notre monde a plus que jamais besoin pour survivre de la coopération multilatérale basée sur les principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Les peuples de tous les horizons de la Planète-terre, fondent sur nous de grands espoirs pour œuvrer à donner corps et vie à leurs légitimes aspirations au cours de cette Session de l'Assemblée Générale.

7- Au cours de cette Session, les Etats membres des Nations Unies devront persévérer dans leurs efforts visant à mettre sur pied et/ou à renforcer des structures et mécanismes multilatéraux efficaces pour assurer un ordre mondial stable et juste, dans le contexte actuel de la mondialisation.

8- Plus que jamais les principes de la Charte doivent être appliqués avec un sens aigu de responsabilité et une perception claire de leur finalité qui est de promouvoir la paix et la sécurité internationales ainsi que le développement économique et social comme conditions essentielles pour la promotion et la protection de la dignité humaine.

9- L'un des plus importants progrès réalisés par l'humanité réside dans la reconnaissance de la valeur intrinsèque de la vie humaine renforcée par la prise de conscience collective de la nécessité et de l'obligation de la protéger.

10- C'est à l'aune de la dignité humaine que doivent se mesurer désormais la validité et la justesse de toute politique nationale ou internationale. Nous exhortons chaque membre des Nations Unies à se livrer à une auto-évaluation pour procéder aux ajustements nécessaires afin de rendre à ce concept toute sa signification dans la mesure où c'est justement sur ce registre que les défis sont les plus grands, comme le prouvent la violence exercée aveuglément à grande échelle par les terroristes et les groupes armés contre les civils innocents, les violations massives des droits de l'homme, les catastrophes humanitaires résultant des conflits armés internes.

Il - Notre conviction est qu'il est urgent de réaffirmer la responsabilité de la communauté internationale envers les personnes menacées ou victimes d'atteintes à leurs droits fondamentaux, notamment à leur droit à la vie.

12- Conformément à ses idéaux de Justice, d'égalité, de paix et de sécurité, et fidèle aux principes cardinaux de sa politique étrangère, le Bénin contribuera comme par le passé à œuvrer, ensemble avec les autres acteurs concernés, à bâtir un monde plus sûr, plus juste et plus solidaire.

13-Dans cette œuvre de bâtisseurs, chaque acteur devra apporter sa pierre à l'édification d'un monde de solidarité et de partage, résolument engagé dans une croisade contre la guerre, l'insécurité, le terrorisme, la maladie, la pauvreté et la faim.

14-L'Organisation des Nations Unies est en ce début du 21<sup>ème</sup> siècle à une étape de son histoire où, nonobstant les avancés et succès incontestables engrangés, elle doit faire face à de nombreux défis qui, s'ils ne sont pas pris en considération de façon immédiate et systématique, pourraient conduire à des conséquences désastreuses qui remettraient en cause l'équilibre, encore fragile, atteint dans les relations internationales.

15 - Par conséquent, il importe d'assurer une vigilance accrue pour prévenir les massacres et autres crimes contre l'humanité. C'est là une préoccupation qu'il urge de prendre en compte dans la définition des mandats des forces de stabilisation et des opérations de maintien de la paix. Car la Communauté internationale ne peut plus continuer d'être témoin des massacres et d'arriver après coup sur les lieux du crime pour dénombrer les morts et organiser les obsèques des victimes de son inaction.

16-II est indéniable que les Nations Unies ont fait des progrès remarquables dans le domaine des Opérations de maintien de la paix. Il est aussi vrai qu'elles font face à une explosion de demandes inégalées par le passé. Elles ne peuvent continuer à satisfaire ces demandes que si l'inviolabilité de son personnel et des travailleurs humanitaires est respecté par nous tous. Malheureusement, ce principe continue d'être foulé au pied comme le montrent les attaques intolérables perpétrées contre le personnel des Nations Unies au cours de ces dernières années. Nous engageons la communauté internationale à se mobiliser pour renforcer dans toute la mesure du possible la présence active et salutaire des Nations Unies aux côtés des populations mises en péril par les foyers de tension et les conflits armés.

Monsieur le Président,

17-En ce qui concerne les conflits armés et leurs conséquences, nous nous devons d'ouvrir, plus que par le passé, à accroître notre capacité à agir à titre préventif en mettant tout en œuvre pour agir rapidement et efficacement pour désamorcer les sources potentielles de conflits et neutraliser à la racine, les germes des situations conflictuelles.

18-La prévention des conflits est une préoccupation constante de la Communauté internationale. Au regard du coût particulièrement élevé des destructions occasionnées par les conflits et des efforts de stabilisation ainsi que des opérations de maintien de la paix, il importe de renforcer le Secrétaire Général dans ses prérogatives liées à la diplomatie préventive pour éviter que des différends mineurs ne dégénèrent en conflits ouverts.

19-A cet égard, il est impérieux de se donner les moyens pour assurer un meilleur suivi des situations risquant de déboucher sur un conflit. L'on devrait davantage faire recours aux bons offices du Secrétaire Général. L'ONU devra être en

mesure de mieux influencer le cours des événements dans les pays présentant les risques de dérapage grâce à la reconnaissance universelle de ses actions et à la grande légitimité dont elle est investie.

20- Et dans les cas où nous n'aurions d'autre choix que de guérir, faute d'avoir pu prévenir, il faudrait renforcer considérablement la capacité des Nations Unies à œuvrer au maintien de la paix et à mener diligemment les activités découlant des situations post-conflits.

21- Le renforcement de la coopération de l'ONU avec les mécanismes régionaux de gestion des conflits est particulièrement utile comme l'ont si bien démontré la gestion en cours de la crise humanitaire au Darfour et de la situation en Afrique de l'Ouest.

22 - Nous saluons l'appui apporté par l'ONU à l'Union Africaine et à la CEDEAO et qui permet de promouvoir la constitution d'une capacité régionale africaine de conduite des opérations de maintien de la paix et une prise en compte conséquente de la dimension régionale des conflits armés et des situations de crise en Afrique de l'Ouest, en particulier.

23- Les résultats encourageants obtenus grâce à cette approche dans la gestion des processus de paix en Sierra Leone, au Libéria et en Côte d'Ivoire ont prouvé sa validité et plaident pour son renforcement.

24- Nous voulons réitérer ici notre profonde reconnaissance au Secrétaire Général pour son engagement personnel dans la recherche d'une solution rapide à la crise ivoirienne notamment dans le cadre des négociations de l'Accord d'Accra III. Forte des succès enregistrés, la Communauté internationale doit malgré l'évolution en dents de scie de la situation, continuer à accompagner la Côte d'Ivoire dans ses efforts pour respecter ses engagements et pour assurer le déroulement pacifique de la transition visant le retour à la paix grâce à la stabilisation de la situation dans ce pays afin qu'il puisse reprendre sa place dans la dynamique de développement de la sous - région ouest -africaine.

25- Nous engageons également la Communauté internationale à accorder une attention soutenue à la situation dans la Région des Grands Lacs qui demeure préoccupante et qui requiert aussi la promotion d'une approche régionale qui peut le mieux se concrétiser à travers la tenue de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs. Nous réitérons ici notre ferme appui aux recommandations du Secrétaire Général en faveur d'un renforcement substantiel des effectifs de la MONUC pour aider à consolider le processus de paix en RDC qui peut grandement contribuer à ramener la stabilité dans la région.

26- La situation au Darfour a mis en évidence l'urgente nécessité de concrétiser les programmes concernant la mise en place d'un dispositif autonome de gestion des opérations de maintien de la paix au niveau de l'Union Africaine en vue de faciliter le déploiement rapide des forces africaines pour endiguer les conflits dès leur éclatement. Nous apprécions l'appui apporté par les Nations Unies au Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine. Nous en appelons à un partenariat renforcé entre l'ONU et l'Union Africaine pour la constitution de la Force Africaine en attente et la mise en place du Comité d'Etat Major de l'Union Africaine. Nous saluons l'engagement pris par le G8 et l'Union Européenne à cet effet.

Monsieur le Président,

27- La prévention des conflits ne peut être efficace sans prendre en considération la question préoccupante de la prolifération des armes légères qui constitue un pernicieux facteur de déstabilisation. La disponibilité abondante d'armes légères et de petit calibre réduit sensiblement la capacité des communautés nationales à résoudre pacifiquement leurs différends, à un moment de l'histoire de l'humanité où la survie et la prospérité des peuples dépendent dans une large mesure de leur capacité à mobiliser leurs ressources internes pour s'affirmer dans la compétition à l'échelle planétaire induite par la mondialisation.

28- Les pays producteurs d'armes légères ne peuvent plus longtemps rester indifférents face à la nécessité d'adopter des politiques responsables d'exportation qui contribuent à endiguer les flux illicites d'armes. Cela est dans l'intérêt de tous au regard de la situation d'interdépendance accrue résultant de la mondialisation.

29- Il en est de même de la question du désarmement que le Bénin considère comme fondamentale à l'instauration de la paix ainsi que la promotion du développement grâce à la disparition effective et totale de notre planète de la menace de l'arme nucléaire et des autres types d'armes de destruction massive.

30- A cet effet, nous invitons les Etats possesseurs d'armes de destruction massive à les éliminer progressivement à travers la poursuite de la réduction des stocks disponibles et en mettant fin aux programmes de modernisation desdites armes.

31- Par ailleurs, l'acquisition par les acteurs non étatiques d'armes de destruction massive représente une grave menace à la paix et à la sécurité internationales. Le problème de l'accès des acteurs non étatiques aux armes de destruction massive réside dans l'accumulation incompréhensible et inacceptable d'armes de destruction massive par les Etats.

32- C'est pourquoi, il urge de se pencher plus sérieusement sur la question de la prévention de l'accès des acteurs non étatiques au désarmement en oeuvrant à l'adoption d'un cadre juridique adéquat pour prévenir l'acquisition et la diffusion de ces armes nucléaires, chimiques et biologiques afin de limiter la capacité de nuisance des individus sans foi ni loi.

33- En tant que membre non permanent du Conseil de sécurité, mon pays le Bénin, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, s'est vu propulsé à l'avant - scène des efforts de la Communauté internationale en tant que partie prenante à part entière partageant et exerçant la responsabilité qui incombe à cet organe principal de l'ONU dans la conduite des affaires du monde contemporain.

34- La volatilité de la donne internationale et le rythme toujours plus rapide des changements induits par la mondialisation nous imposent de passer de la posture réactive à une démarche proactive, anticipative et de veille permanente pour reprendre le contrôle de ces changements. Cela vaut pour la lutte contre le terrorisme international.

35- Le terrorisme international est devenu depuis le 11 septembre 2001, l'un des plus grands défis de notre temps. La Communauté internationale doit le condamner et le combattre sous toutes ses formes avec détermination tout en s'attaquant avec une volonté politique renouvelée à la recherche de solutions durables aux graves problèmes internationaux dont il s'alimente.

36- Il est cependant un impératif dont nous devons avoir conscience, c'est de préserver dans cette lutte les libertés démocratiques chèrement acquises par les citoyens et partant la nature de la société ouverte qui est l'essence même de la démocratie.

37- En effet, le terrorisme n'est l'apanage ni d'une religion, ni d'une nationalité encore moins d'une civilisation donnée. Il ne concerne non plus une catégorie de pays. Il s'agit d'une menace globale à laquelle une riposte toute aussi globale devra être apportée.

38- Le repli sur soi ne peut être la réponse, car cela ne peut conduire qu'à une restriction drastique des droits des citoyens et à la multiplication des actions unilatérales d'auto -défense qui peuvent porter gravement atteinte au système de sécurité collective instituée par la Charte.

39- Le monde d'aujourd'hui étant devenu un grand village planétaire, il urge, pour des impératifs d'efficacité dans la lutte contre le terrorisme international que les efforts des pays en développement soient soutenus par leurs partenaires bilatéraux et multilatéraux afin que le combat contre ce fléau soit couronné de succès, grâce à des mesures strictes et des actions concertées de la Communauté internationale.

40- Mon pays, le Bénin ne ménage aucun effort pour s'associer aux efforts de la communauté internationale dans ce domaine. C'est dans cet esprit qu'il a signé et mené à terme la procédure de ratification des douze Conventions internationales concernant la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée. Ces Conventions créent fort heureusement un cadre de coopération universelle indispensable pour maîtriser ses phénomènes.

41- En outre, le Bénin s'attelle à mettre en oeuvre des mesures économiques et sociales susceptibles de faire reculer les frontières de la pauvreté et de l'ignorance, qui dans bien de cas. constituent le terreau du terrorisme.

Monsieur le Président,

42- Les nombreux défis auxquels le monde et l'Organisation des Nations Unies sont confrontés exigent que cette dernière se reforme pour pouvoir déployer tout son potentiel d'actions aux fins de les affronter efficacement. En effet, notre Organisation universelle fait face à un défi systémique de taille. inhérent à son fonctionnement.

43- Nous avons tous reconnu la nécessité d'une réforme et engagé depuis plus d'une dizaine d'années une réflexion multidimensionnelle pour mettre l'architecture institutionnelle du système des Nations Unies et leurs modes de fonctionnement en adéquation avec les réalités mouvantes sur lesquelles elles sont censées avoir prise.

44- Cette réforme ne doit en aucun cas consister à sacrifier sous quelque aspect que ce soit une quelconque parcelle des avancées considérables réalisées par l'humanité au cours des six décennies d'existence de l'Organisation des Nations Unies.

45- La réforme doit avoir pour objectif ultime de mieux servir les idéaux que porte l'Organisation et de mieux répondre aux attentes légitimes des peuples de notre planète face aux périls auxquels ils sont exposés aujourd'hui.

46- Ma délégation voudrait réaffirmer ici l'intangibilité des valeurs universelles communes consacrées par la Charte et la nécessité pour la Communauté internationale de parvenir à un consensus sur les modifications à apporter aux structures et aux fonctions de l'Organisation pour en renforcer l'efficacité dans tous les domaines d'action.

47- En ce qui concerne la réforme du Conseil de Sécurité, la plupart des Etats membres ont réaffirmé leur aspiration d'avoir un Conseil de Sécurité plus représentatif de l'ensemble de la Communauté internationale, compte tenu de l'évolution considérable du nombre des Etats membres qui est passé de 51 à 192 depuis la création de l'ONU et du fait que de nouveaux Etats ont constitué une certaine puissance sur les plans démographique, économique et/ou militaire.

48- Toutefois, la réforme du Conseil requiert de prendre des mesures appropriées pour améliorer la méthode de travail et la transparence avec comme préalable la garantie de l'efficacité et de l'autorité du Conseil de Sécurité.

49- La position du Bénin sur cette importante question prend en compte celles exprimées par le Mouvement des Non-Alignés et l'Union Africaine et reconnaît la nécessité de réformer l'Organisation des Nations Unies en vue d'en faire un instrument efficace pour la réalisation des objectifs contenus dans la Charte, notamment la promotion du développement économique et social, et le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

50- Mon pays, le Bénin voudrait saisir l'opportunité que lui offre cette tribune de l'Assemblée Générale pour remercier tous les Etats membres des Nations Unies dont le vote-plébiscite, du 23 octobre 2003, lui a permis de devenir membre non permanent du Conseil de Sécurité, pour la période 2004-2005.

51- Dans le cadre des réflexions en cours pour la réforme du Conseil de Sécurité, le Bénin estime que toute réforme du Conseil de Sécurité devra prendre en compte les aspirations légitimes des pays en développement notamment africains, tout en préservant l'efficacité et le bon fonctionnement du Conseil.

52-S'agissant de la candidature du Japon, de l'Allemagne et le Brésil, le Bénin ne trouve aucune objection à ce que ces pays amis deviennent membres permanents du Conseil de Sécurité.

53-Cependant, l'étendue, la nature et les modalités de l'augmentation du nombre des membres du Conseil de Sécurité devraient être déterminées sur la base des principes de la répartition géographique équitable et de l'égalité souveraine des Etats. En termes clairs, il n'y aura pas d'augmentation partielle ou sélective du nombre des membres permanents et non permanents du Conseil au détriment des pays en développement. Dans ce cadre, l'Afrique, tout comme chaque Groupe régional, devrait disposer de deux (0 2) sièges permanents au Conseil de Sécurité. Toute autre solution entraînerait de facto un déséquilibre et une surreprésentation d'un groupe régional au détriment des autres. En d'autres termes, l'Afrique, à juste titre, demande deux sièges permanents et deux sièges non permanents en plus des traits dont elle dispose actuellement.

54-S'agissant du droit de veto, son utilisation doit être étendue aux nouveaux membres permanents du Conseil de Sécurité. En outre, les membres non permanents du Conseil de Sécurité pourraient, de manière rotatoire, pendant le mois où l'un d'eux est Président du Conseil de Sécurité, jouir du droit de veto de circonstance compte tenu de l'importance du poste et du rôle.

Monsieur le Président,

55-Le lien entre le développement et la paix est mieux perçu actuellement que par le passé. L'on a même pris l'habitude d'établir une identité entre ces deux concepts dans la formule désormais consacrée qui veut que "l'autre nom de la paix soit le développement". Plus le revenu national est élevé, plus les gouvernements ont des marges de manœuvre pour promouvoir des politiques économiques et sociales de nature à favoriser l'intégration nationale et l'équilibre régional.

56-C'est pourquoi, je voudrais aborder maintenant une question qui occupe nos débats, tant au niveau des Nations Unies qu'à celui de l'Union Africaine, à savoir: la lutte contre la pauvreté et celle relative à une meilleure gestion des ressources naturelles.

57-Aujourd'hui, deux ans après le Sommet Mondial sur le Développement Durable tenu à Johannesburg, en Afrique du Sud, nous sommes tous d'accord sur l'importance de la réalisation progressive et harmonieuse des objectifs du développement durable dans nos pays, conformément à la feuille de route issue des conclusions de nos travaux à Johannesburg.

58- Dans un pays comme le mien, c'est-à-dire le Bénin, et dans nombre de PMA, nous insistons sur la nécessité de prendre en compte la bonne gestion des ressources naturelles dans la lutte contre la pauvreté. Mais, si l'environnement est important, il ne peut en aucun cas être traité séparément des autres dimensions du développement durable. Au contraire, c'est en renforçant les capacités de développement nationales, en soutenant l'action des communautés avec des programmes à fort effet porteur comme ceux de micro- financement, tels que nous les proposons le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), que nous pourrions véritablement œuvrer pour une lutte radicale contre l'extrême pauvreté et une réduction effective du nombre de personnes vivant dans la pauvreté d'ici à 2015, conformément aux Objectifs de Développement du Millénaire.

59- Ces programmes offrent des opportunités qui pourront nous aider à mieux préserver les ressources naturelles. Toutefois, nous ne pourrions accepter que la préservation et/ou la protection de l'environnement soit une limite à la croissance économique de nos pays. Car, le développement durable bien compris consiste en l'intégration de toutes ses dimensions en une politique nationale conséquente.

60- En effet, dans les pays en développement, en particulier dans les Pays les Moins Avancés (PMA), surtout au Bénin où de nombreux efforts sont en cours pour la consolidation de la Démocratie, le renforcement du processus de décentralisation et de la lutte contre la pauvreté, il urge que les capacités des communautés et des ONGs soient renforcées pour promouvoir la gestion décentralisée de l'environnement aux fins du développement à la base. Aussi, le développement d'un programme de micro-financement du FEM tel qu'évoqué plus haut s'impose-t-il comme un passage obligé pouvant conduire réellement à l'intégration des aspects environnementaux dans les cadres de planification macroéconomique au Bénin et dans les autres pays de conditions similaires.

61- Dans le même cadre de la lutte contre la pauvreté et pour une meilleure gestion des ressources naturelles, nous devons également garder à l'esprit que le Sommet de Johannesburg a identifié la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification comme un des moyens de lutte contre la pauvreté, et par conséquent un outil à la disposition de la communauté Internationale pour atteindre les Objectifs de Développement du Millénaire. Au moment où l'Assemblée Générale examinera à sa prochaine session, c'est-à-dire la soixantième, les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de ces objectifs, ma délégation souhaite que la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification occupe la place qui lui revient dans les discussions en cours dans le cadre du «Projet du Millénaire» dirigé par le Professeur Jeffrey Sachs.

62- Au niveau des ressources financières, ma délégation se félicite de la décision de la Conférence des Parties à la Convention de désigner le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) comme mécanisme de financement de la Convention. C'est la raison pour laquelle, nous lançons un appel à la Communauté internationale pour que la quatrième reconstitution des ressources du FEM dépasse celle de la troisième et que le volet dégradation des terres et désertification reçoive toute l'attention voulue.

Monsieur le Président,

63- En adoptant à Bruxelles, en 2001, le Programme d'Action en faveur des Pays les Moins Avancés pour la décennie 2001-2010, au terme des travaux de la 3<sup>e</sup> Conférence des Nations Unies sur les Pays les Moins Avancés, la Communauté internationale s'était fixée comme objectif principal de tout mettre en oeuvre pour réduire de moitié, d'ici 2015, la proportion de personnes vivant dans l'extrême pauvreté et souffrant de la faim et de promouvoir le développement durable des PMA.

64- Il s'agit donc pour la Communauté internationale toute entière de mettre en oeuvre, selon un calendrier bien précis, des moyens concrets susceptibles de contribuer à enrayer et à inverser la marginalisation socio-économique persistante des PMA et à mieux s'attaquer aux causes profondes de la généralisation de la pauvreté dans les PMA.

65- A la lumière de la situation actuelle des Pays les Moins Avancés, les résultats obtenus dans le processus de mise en oeuvre du Programme d'Action de Bruxelles sont largement en dessous de ceux escomptés. Les engagements pris par les partenaires au développement impliqués dans la mise en oeuvre du Programme d'Action de Bruxelles sont en général loin des attentes.

66 - En dépit des efforts consentis, les Pays les Moins Avancés continuent de ployer sous le fardeau de la dette avec comme corollaires, l'affaiblissement des dispositifs de protection sociale, la paupérisation des couches sociales vulnérables, l'exode rural, la dépréciation des produits agricoles, etc.

67- Cependant, malgré ce sombre tableau, le cycle infernal de la pauvreté ne doit être considéré ni comme une malédiction, ni comme une fatalité.

68 - Dans le cadre de l'exercice de son mandat de Président du Bureau de Coordination des PMA, Son Excellence Monsieur Mathieu KERÉKOU, Président de la République du Bénin, Chef de l'Etat et Chef du Gouvernement, a pris part, du 28 au 30 Juin 2004, au Segment de Haut Niveau de la Session de Fond 2004 de l'ECOSOC consacré à la «Mobilisation des ressources et



à la promotion d'un environnement propice aux fins de l'élimination de la pauvreté, dans le contexte de la mise en œuvre du Programme d'Action en faveur des Pays les Moins Avancés (PMA) pour la décennie 2001-2010 ».

69-Je voudrais souligner que brièvement les travaux de cette réunion de l'ECOSOC ont permis d'identifier des pistes sérieuses pour la mobilisation des ressources externes et internes pouvant contribuer à l'élimination de la pauvreté par la promotion de la micro-finance, la promotion des petites et moyennes entreprises et la sécurisation du régime foncier.

70-Des efforts devront donc être entrepris par les PMA et notamment par les pays africains membres de ce groupe, pour renforcer le partenariat avec la communauté internationale, étant donné que les perspectives de leurs économies nationales sont celles qui suscitent le plus de doute.

71-Je voudrais donc lancer un vibrant appel pour une véritable lutte contre la faim, la malnutrition, la pauvreté, l'analphabétisme, les maladies endémiques et pandémiques et tous les maux qui rongent, minent et ruinent les PMA afin qu'avec le soutien de la Communauté internationale ils puissent atteindre effectivement les Objectifs de Développement du Millénaire.

Monsieur le Président,

72-Nous nous félicitons de la mobilisation accrue de la Communauté internationale en faveur de la mise en œuvre effective des Objectifs de Développement du Millénaire et des conclusions des grandes Conférences organisées pour les Nations Unies.

73-Mon pays, le Bénin, a apporté cette année encore sa modeste contribution à cette mobilisation internationale en organisant la Conférence Régionale Africaine sur la Famille dans le cadre de la Célébration du Dixième Anniversaire de l'Année Internationale de la Famille, proclamée par l'ONU. Cette Conférence a permis à l'Afrique de se dater d'un Plan d'Action et des stratégies pour sa mise en œuvre.

74-Le Plan d'Action s'est construit sur le constat que l'Afrique traverse de très grands changements et se trouve confrontée à des défis énormes qui accroissent les pressions subies par la Famille. Pour pouvoir relever ces défis, il faut adopter une approche intégrée qui place la famille au centre d'un programme de développement global, visant à soutenir son intégrité.

75-Le Plan d'Action se concentre sur neuf domaines prioritaires:

- l'élimination de la pauvreté;
- les droits aux services sociaux, l'éducation, la santé de la famille
- la promotion de la viabilité de l'environnement: environnement, eau et assainissement, logement adéquat et propriété foncière;
- les droits, les devoirs et les responsabilités;
- les droits de la famille à la protection;
- le renforcement des liens familiaux;
- la lutte contre les principales causes de morbidité et de mortalité:
- la paix et la sécurité;
- le suivi, l'évaluation et le contrôle.

76- Les pays africains partagent la conviction que l'application conséquente des neuf domaines prioritaires de ce Plan d'Action ouvrirait des perspectives pour atteindre dans de meilleurs délais les Objectifs de Développement du Millénaire. Ce plan d'Action est enregistré comme document des Nations Unies et nous exhortons les partenaires au développement à accorder à ce document toute l'attention requise afin d'aider à réunir les ressources pour la mise en œuvre effective de ce Plan d'Action qui peut être considéré comme un effort supplémentaire pour cibler de plus près l'être humain dans sa cellule sociale de base et dans ses besoins principaux en vue d'atteindre les Objectifs de Développement du Millénaire.

77- Car force est de constater que les chances de voir les pays africains les moins avancés réaliser des progrès sensibles vers les objectifs fixés s'amenuisent face aux contraintes multiformes auxquelles ils sont confrontés. Au nombre des contraintes d'ordre interne, les ravages du VIH/SIDA posent un problème crucial qui mérite d'être abordé tant par des mesures urgentes que par des politiques de développement tablant sur le long terme.

Monsieur le Président,

78- Les efforts enregistrés dans le domaine de l'Aide Publique au Développement, de la gestion de la dette extérieure des pays lourdement endettés et des négociations commerciales multinationales et en particulier dans le cadre de l'application du NEPAD sont encourageants et doivent être poursuivis avec cohérence pour parvenir à un assainissement global de l'environnement extérieur des pays en développement en général et des pays africains en particulier.

79- Je saisis cette occasion pour me féliciter du relèvement du taux de l'Aide Publique au Développement par rapport au PNB des pays donateurs, de la prorogation de la date d'expiration de l'Initiative en faveur des pays lourdement endettés PPTTE et de l'adoption du document cadre général pour les négociations commerciales multilatérales au titre du programme de travail de Doha, connu sous le nom de "Paquet de juillet".

80- Ce cadre général de négociations se base sur l'accord des pays développés de ramener les subventions internes à leurs agriculteurs à un niveau permettant aux paysans des PMA de pouvoir vivre des fruits de leurs labeurs. Dans ce cadre, je voudrais souligner qu'en ce qui concerne l'initiative sectorielle sur le coton qui devra faire l'objet d'un traitement spécial séparé au sein d'un sous-comité, la stratégie de développement dans le secteur coton pourrait comprendre l'identification d'opportunités de marché, la possibilité de développer des activités à forte valeur ajoutée ainsi que la mise en place d'organismes ou de mécanismes permettant la régulation et le renforcement du marché.

81- C'est la raison pour laquelle, nous réitérons notre appel aux pays développés afin qu'ils fassent l'effort d'ouverture de leurs marchés pour améliorer l'accès des produits dont l'exportation présente un intérêt pour les Pays les moins avancés. A cet égard, je salue les divers programmes de facilitations initiés par certains pays occidentaux. Il conviendrait que les conditions dont ils sont assortis soient assouplies pour permettre à un plus grand nombre de pays d'en bénéficier.

82- Au - delà de ces mesures, il importe que les pays nantis aident davantage les pays en développement et en particulier les PMA à accroître leurs capacités commerciales en favorisant les investissements étrangers directs de nature à renforcer la capacité de production des PMA afin de diversifier les produits qu'ils mettent sur le marché international.

83- Ainsi, le Commerce international peut devenir un important facteur de promotion de la paix et de la stabilité à l'échelle de la planète, par la contribution qu'il pourra apporter à la promotion du développement durable. Il importe donc d'avoir présent à l'esprit cette préoccupation dans la poursuite des négociations commerciales multilatérales en cours et de veiller à la préservation du principe de traitement spécial et différencié qui est l'expression de la reconnaissance des besoins particuliers des pays les moins avancés.

84- C'est dans la même optique que se situent les demandes des Pays les moins avancés dans le domaine de la gestion de la dette, car les graves problèmes liés au surendettement constituent autant de facteurs déstabilisateurs qui méritent une attention particulière de la Communauté internationale. Les mesures d'allégement prises devront être renforcées pour assurer la viabilité du niveau d'endettement, et en particulier l'octroi de moratoire sur le paiement du service de la dette devront bénéficier à davantage de pays africains et de PMA car elles peuvent contribuer à accroître la capacité d'investissement interne des pays concernés.

85-Il va de soi que les pays bénéficiaires sont appelés de leur côté à mobiliser les ressources dégagées pour améliorer les conditions de vie de leurs populations. Ils gagneraient donc à les orienter prioritairement vers le renforcement des réseaux nationaux de services publics de base essentiels, car la disponibilité de ces services peut contribuer à renforcer la citoyenneté et la cohésion interne des communautés nationales.

86- A cet égard, mon pays encourage les autres PMA à tirer pleinement avantage des marges de manœuvre qu'ils acquièrent dans le cadre des allègements du fardeau de la dette pour s'attaquer aux graves distorsions internes causées par les réformes macro-économiques et qui sont porteuses de graves périls pour nos sociétés.

Monsieur le Président,

87- Je voudrais terminer mes propos en rappelant à cette auguste Assemblée que le Bénin assurera en février 2005, dans cinq mois, la Présidence du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

88- Conformément à la pratique, le pays qui assure la présidence du Conseil de Sécurité organise une ou plusieurs séances publiques sur un thème proposé ou accepté.

« Réflexion Prospective sur le Situation des Enfants Soldats en Afrique »

89- Durant les discussions, des propositions concrètes devront être faites pour que des plans d'actions de démobilisation puissent être élaborés avec un calendrier de suivi de leur mise en œuvre surtout en ce qui concerne l'interdiction du recrutement et de l'utilisation des enfants dans les conflits armés.

90- l'un des objectifs visé est de contribuer à trouver une solution durable au problème des enfants-soldats, en particulier en Afrique. à travers leur démobilisation, leur désarmement, leur formation et leur réinsertion sociale et à lancer le processus d'élaboration d'un instrument juridique international relatif à la prévention de l'enrôlement des enfants dans les Armées.

91- Nous entendons à travers le thème choisi nouer avec la Communauté internationale une véritable alliance pour la promotion de la paix, de la sécurité, de la stabilité politique et du développement en Afrique. Nous comptons sur votre soutien et votre participation à cette Conférence qui nous permettra de désamorcer la bombe à retardement que sont les enfants-soldats. Venez donc tous contribuer à léguer aux générations montantes et futures un avenir radieux.

Je vous remercie de votre aimable attention.